



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

Point N°546

CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE+ BÂTI PATRIMONIAL – ANCIEN LYCEE OSMONT

Mme la Maire expose le contexte de l'Appel à Projet Bâti patrimonial du programme CEE ACTEE+ et l'objectif de la candidature proposée.

Elle rappelle que dans le cadre du programme ACTEE précédent (Peuplier) dont Sainte-Marie-aux-Mines et la CCVA ont été lauréates en 2021, il a pu être financé à 50% les audits énergétiques de 7 bâtiments culturels du territoire, ainsi qu'un poste d'économe de flux à 30%.

La dynamique engagée sur la gestion de l'énergie au niveau des bâtiments publics doit se poursuivre pour atteindre les objectifs toujours plus poussés de sobriété et d'efficacité, et également pour entrer dans les exigences réglementaires du dispositif éco-énergie tertiaire (l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation) et du Plan de sobriété énergétique annoncé à l'automne 2022.

Dans le contexte d'une nécessaire accélération des actions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine, ACTEE étend son action auprès des collectivités par le programme CEE ACTEE+ pour le financement et l'accompagnement vers la rénovation énergétique des bâtiments publics, en intégrant les spécificités du bâti à caractère patrimonial, et supposant une meilleure prise en compte de ses enjeux architecturaux.

L'appel à projet « Bâti patrimonial » vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine tertiaire public d'intérêt 'patrimonial'. L'accompagnement proposé par ACTEE+ au sein de l'AAP Bâti Patrimonial est structuré en deux phases successives, et a pour objectif de soutenir la conception et la mise en œuvre de solutions adaptées, tout en préservant la valeur historique et architecturale du bâtiment concerné. Les communes rurales de plus de 3500 habitants peuvent à ce titre proposer un bâtiment de leur patrimoine comme candidat à des études spécifiques.



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20251008-546_2025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

De par son Histoire riche liée au passé minier, industriel, mais également transfrontalier, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines possède un patrimoine bâti important en nombre et en surface, dont une très grande partie correspond à ces critères de bâti « patrimonial », et se trouve d'ailleurs en périmètre protégé d'un bâtiment lui-même classé bâtiment historique. C'est le cas de l'ancien Lycée « Osmont », qui jusqu'en 2020 était occupé et géré par la Région, et est le seul bâtiment de Sainte-Marie-aux-Mines pour lequel aucun diagnostic énergie n'a encore été réalisé. C'est par ailleurs le bâtiment « frère » de l'Ecole Aalberg, qui connaît actuellement une rénovation globale énergétique ambitieuse respectant justement les caractéristiques spécifiques de son bâti ancien (techniques et architecturales).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire l'ancien Lycée Osmont dans le cadre de cet appel à projet.

À ce titre :

- une évaluation Patrimoine et Energie sera menée sur le bâtiment, financée à 80%. Elle inclut la modélisation de différents scénarios de travaux, permettant d'évaluer les options de rénovation énergétique les plus appropriées, tout en tenant compte des spécificités patrimoniales du bâti.
- Un temps d'ingénierie de projet interne sera dédié au bâti patrimonial et permettra ainsi aux ressources communales de monter en compétence sur ce thème.
- Enfin, suite à la première étude de diagnostic et à la maturation éventuelle d'un projet de restructuration et rénovation de l'ancien Lycée Osmont, des Études de programmiste dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, seront lancées permettant d'étudier plusieurs options pour la rénovation de l'ancien lycée, d'en établir les exigences fonctionnelles, et d'aboutir à un programme cohérent pour sélection d'une Maîtrise d'Œuvre, ainsi qu'à un premier chiffrage.

L'ambition du scénario retenu dans cette phase d'étude préalable et son alignement avec les objectifs de performance énergétique fixés nationalement conditionne l'accès à la deuxième phase de ce programme, qui elle visera la mise en œuvre du programme de travaux défini.

La candidature de Sainte-Marie-aux-Mines pour l'ancien Lycée OSMONT comporte donc :



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20251008-546_2025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Besoin	Estimation du coût (€HT)	Aide sollicitée ACTEE+	Fonds propres
Lot 1 : Ressources humaines	25% d'un ETP « Responsable Bâti Patrimoniale » soit 22560€ aidé à 30%	6000€	Inclus masse salariale
Lot 3 : Étude d'évaluation patrimoniale et énergétique	40 000 €HT aidé à 80%	32 000 €	8 000 €
Lot 4 : Études de programmiste dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique	40 000 €HT aidé à 50%	20 000€	20 000€
Total estimation Projet	102 560 €	58 000€	28 000€ hors masse salariale valorisée

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

L'aide du lot 1 porte sur le soutien à un poste et une fonction déjà existante.

Le lot 3 pourrait être lancé et réalisé au cours de l'année 2026.

Le lot 4 interviendrait par la suite, sur le dernier trimestre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la candidature à l'Appel à projet ACTEE+ Bâti patrimonial sur les postes exposés €HT.

AUTORISE la recherche de financements complémentaires (Etat, Région, CEA, ADEME...) sur les études.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ce contrat et à solliciter des subventions auprès des financeurs complémentaires pour ces prestations.

DELIBERATION adoptée à 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Lubisa IDOUX).

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëlie HESTIN

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/10/2025